

Conseil Communautaire
Compte-rendu de la séance du 19/03/2018 à THIAUCOURT

Membres du Conseil : 72

Présents : 40

Pouvoirs : 7

Votants : 47

Excusés non représentés : 3 - Excusés représentés : 5 - Absents : 17 - Nombre de communes représentées : 34

Liste des présents en annexe

Secrétaire : Patrick BOLAY

1- Désignation du secrétaire de séance et validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 20 février 2018

Délibération à l'unanimité

2- Services à la population / Mise en place d'un contrat territorial de sécurité - Présentation par la Gendarmerie Nationale

La Gendarmerie Nationale propose d'élaborer des contrats territoriaux de sécurité à l'échelle des intercommunalités afin de répondre à 3 objectifs :

- Renforcer les échanges avec les élus locaux : signalisation radicalisation, prévention délinquance ...
- Améliorer l'accessibilité des usagers aux services de la Gendarmerie : retours sur les modalités d'ouvertures des brigades en fonction des besoins de la population, développement des plaintes à domicile ...
- Valoriser les dispositifs de prévention : opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, opérations en faveur des personnes isolées pour délivrer des conseils de prévention à domicile, mise en place de points d'accueil du public en dehors des gendarmeries ...

La Gendarmerie indique que l'objet du contrat territorial de sécurité n'est pas d'enlever du pouvoir de police des Maires/Président, le dispositif permet de garantir les libertés de chacun.

Gilles SOULIER indique que pour la partie 57 des initiatives similaires existent. Le référent en commune est clairement identifié et les élus des communes peuvent facilement communiquer avec. L'échange est plus régulier et le référent peut venir à l'improviste en Mairie. Pendant les attentats, il y a eu des interventions pour sécuriser les bâtiments publics, ce type de dispositif permet aux Maires d'être en relation constante avec la gendarmerie dans le but d'apporter des réponses aux habitants, notamment en cas de cambriolages en série.

Emile FISCHER demande de qui vient l'initiative dans certains villages d'installer des panneaux « voisins vigilants ».

La Gendarmerie lui indique que le site www.voisinsvigilants.org est une chaîne d'alerte qui coûte 3000€/an à la commune. Alors que participation citoyenne est gratuite (mais les panneaux restent à la charge des communes), le dispositif repose sur la bonne volonté des administrés qui adoptent une démarche vigilante.

Jacques PERANTONI demande si des réunions pourront être organisées dans toutes les communes.

La Gendarmerie indique qu'ils pourront organiser des réunions en commune à la demande du Maire pour présenter le dispositif et inciter les habitants à s'impliquer. Il est précisé qu'à Toul, les référents sont invités deux fois par an en Gendarmerie pour leur présenter phénomènes du moment et bons réflexes à avoir.

Gilles SOULIER précise que les contrats vont être reçus en Mairie et que les communes vont devoir prendre une délibération pour pouvoir signer le contrat. Il conseille aux Mairies de préparer une réunion publique avec quelques habitants volontaires pour être référent.

Denis BLOUET craint que cette démarche de participation citoyenne entraîne un partage du pouvoir de police du Maire et des abus. Il craint aussi qu'il y ait peu de volontaires dans les communes de peur des représailles.

La Gendarmerie rassure en indiquant que les référents n'ont aucun pouvoir de police et que beaucoup de délinquance est itinérante et qu'il y a donc peu de risque de représailles. Les personnes identifiées par le Maire pour être référents seront proposées à la Gendarmerie pour vérifier si elles sont connues de leurs services.

Gilles SOULIER ajoute que les référents sont révocables.

Rolland DUMONT demande quel est l'intérêt du contrat territorial de sécurité.

La Gendarmerie indique que le contrat présente les mesures qui pourront être mises en œuvre au profit des communes, il cadre des relations entre les communes et la gendarmerie, cadre les domaines de travail pour améliorer les relations entre les élus, la population et la gendarmerie dans le but d'assurer la sécurité des territoires en lien avec les élus locaux.

Lise ROSELEUR a un doute concernant la participation citoyenne dans les petites communes car tout le monde connaît le Maire et va le solliciter directement en cas de problème dans la commune. Elle émet un doute sur la capacité des habitants à changer leurs habitudes pour en référer à une autre personne que le Maire.

La Gendarmerie indique qu'il convient de voir au cas par cas dans chaque commune s'il y a un intérêt à mettre en place un référent et si des méfaits sont connus dans la commune par le biais d'un diagnostic pour lequel la Gendarmerie peut apporter une aide.

Délibération à l'unanimité

3- Finances publiques - Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Dans le cadre de la préparation du budget 2018, il est proposé un débat d'orientation budgétaire afin d'appréhender au mieux l'examen du budget qui aura lieu le 10 avril prochain.

Après une année 2017 de transition et d'harmonisation d'un grand nombre de politiques publiques, ce projet de budget 2018 acte un ensemble de décisions prises en 2017 en plus de la poursuite des engagements actés pris et finançables des deux anciennes Communautés de Communes du Chardon Lorrain et du Val de Moselle. L'objectif des politiques publiques proposées est de faire de Mad & Moselle « **une terre fertile et accueillante, ouverte, à haut niveau de services – véritable jardin des métropoles lorraines – au cœur du Parc Naturel Régional de Lorraine** »

Ce projet de budget prendra en compte :

- Les résultats prévisionnels du CA2017 ; état de la dette ; évolution de l'ingénierie
- L'extension de la compétence « petite enfance / enfance / jeunesse » au 1^{er} janvier 2018 avec le transfert notamment des accueils périscolaires de l'ex-CCVM avec une harmonisation tarifaire progressive
- La poursuite des projets engagés de l'ex-CCCL et ex-CCVM (Chantier d'insertion, ZAE de Novéant-sur-Moselle, ZAE « Les Vignes à Thiaucourt », restauration du Rupt de Mad, réflexion sur le Devenir des Eglises ; FISAC ; vélo route voie verte Charles le Téméraire...);
- Des nouvelles actions (création d'un pôle multi services à Mars-la-Tour, nouvelle OPAH RR, Opération Programmée pour l'Amélioration des Vergers, trame verte...) déjà actées par le Conseil Communautaire ;
- Le soutien renouvelé et renforcé aux associations
- Les études et réflexions en cours sur de nouvelles politiques publiques : Définition du projet territorial de développement durable ; définition de la politique de développement culturel et sportif ; engagement dans la transition énergétique par la démarche Cit'ergie et la mise en place du Plan Climat Air Eau Energie Territorial ; études de faisabilité d'un transfert de compétence au 1^{er} janvier 2019 afin de conserver la bonification de la DGF
- La poursuite de la montée en puissance des services communs
- La mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement 2018-2022 avec notamment la participation de la CCM&M au déploiement de la fibre à hauteur de **1 640 700 €**
- Un contexte budgétaire et financier contraint avec une stagnation des dotations de l'Etat, une suppression progressive de la taxe d'habitation, le risque de perdre la bonification de la DGF (208 977 €), la baisse de la CVAE...

Problématiques :

- Comment lutter contre la stagnation et la baisse démographique ? (Fermeture d'écoles, de périscolaires, de place de crèche/assistants maternels, fermeture de commerces/artisans...)
- Comment rendre le territoire attractif pour garder et attirer les nouvelles populations ?
- Comment continuer à trouver les financements nécessaires pour payer les projets de développement ?
- Comment conserver et attirer une ingénierie de qualité à la CCM&M ?

Contexte :

- Une complexification de l'environnement territorial (accumulation de normes, judiciarisation de la société, transformation des usagers du service public en consommateurs de service public ...)
 - Une exigence accrue des usagers/consommateurs
 - Une concentration de la création d'emploi et de la richesse dans les espaces métropolitains (80% de la création d'emploi des dernières années et plus de 60% de la création de richesse)
 - Une raréfaction durable de la ressource publique :
 - Raréfaction des subventions,
 - Dépendance accrue des priorités fixées par nos partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat, Union Européenne) pas toujours en adéquation avec les besoins réels du territoire,
 - Une généralisation des démarches « qualité » et des labels (Agenda 21, TZDZG, TEPCV...)
 - Généralisation des appels à projets/AMI (sélection des meilleurs projets et concurrence entre les candidats)
- Concurrence accrue entre les territoires

Le contexte : un projet de budget orienté vers le renforcement de l'attractivité résidentielle, la transition énergétique et les services aux communes

- Extension de la compétence « petite enfance / enfance / jeunesse » au 1^{er} janvier 2018 avec le transfert notamment des accueils périscolaires de l'ex-CCVM avec une harmonisation tarifaire progressive
- Poursuite des projets engagés de l'ex-CCCL et ex-CCVM (Chantier d'insertion, ZAE de Novéant-sur-Moselle, ZAE « Les Vignes à Thiaucourt », restauration du Rupt de Mad, réflexion sur le Devenir des Eglises ; FISAC ; vélo route voie verte Charles le Téméraire...)
- Nouvelles actions (création d'un pôle multi services à Mars-la-Tour, nouvelle OPAH RR, Opération Programmée pour l'Amélioration des Vergers, trame verte...) actées par le Conseil Communautaire
- Le soutien renouvelé et renforcé aux associations
- Les études et réflexions en cours sur de nouvelles politiques publiques : Définition du projet territorial de développement durable ; définition de la politique de développement culturel et sportif

- Engagement dans la transition énergétique par la démarche Cit'ergie et la mise en place du Plan Climat Air Eau Energie Territorial ; études de faisabilité d'un transfert de compétence au 1er janvier 2019 afin de conserver la bonification de la DGF
- Poursuite de la montée en puissance des services communs
- Mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement 2018-2022 avec notamment la participation de la CCM&M au déploiement de la fibre à hauteur de 1 640 700 €
- Contexte budgétaire et financier contraint avec une stagnation des dotations de l'Etat, une suppression progressive de la taxe d'habitation, le risque de perdre la bonification de la DGF (208 977 €), la baisse de la CVAE...

Une ambition/des moyens : il faut continuer à investir dans les services publics locaux (petite-enfance, enfance, jeunesse, ainés, mobilités, culture, sport) et l'ingénierie à l'échelle de la CCM&M et du PETR (captation des financements des appels à projet/AMI, contrat de ruralité, TZDZG, TEPCV, FISAC, appel à projet national périphérie commerciale, contrat de transition écologique ...) pour être plus attractif encore

Gilles SOULIER rappelle que le DOB n'est pas obligatoire pour un EPCI de notre niveau, mais qu'il s'agit d'une démarche volontaire afin de préparer le BP 2018 pour que la séance du vote du BP soit fluide et rapide. Il demande aux conseillers de bien se mettre dans l'esprit d'un budget communautaire et non d'un budget communal. Il ajoute qu'aujourd'hui le fléchage des compétences est tel que certaines compétences ne peuvent être exercées qu'au niveau intercommunal voire à un niveau supérieur (PETR). Il rappelle qu'aujourd'hui de plus en plus de projets ne peuvent se réaliser que grâce aux financements régionaux et européens et que ces demandes de financements nécessitent une ingénierie importante, il souligne que ces financements ne vont qu'aux collectivités qui préparent bien leurs dossiers.

19h30 : arrivée d'Anne OMHOVER

POINT RESSOURCES HUMAINES

Gilles SOULIER rappelle que la CCM&M doit avoir des périscolaires de qualité aux meilleurs tarifs, sans se faire concurrence entre eux. Il insiste sur la nécessité qu'il n'y ait pas de concurrence sur le territoire. Il ajoute que les ressources humaines de la CCM&M sont une charge mais surtout une richesse pour la CCM&M. Il rappelle, entre autres que la CCM&M est le plus gros employeur de Thiaucourt, et que 67 agents de la CCM&M habitent sur le territoire.

Patrick MESSEIN ajoute que le DOB ne va pas dans le détail des chiffres mais avant tout une politique à choisir de mener. Il précise que les commissions vont se réunir encore pour prendre des décisions, la CLECT se réunira le 27/03/2018, et la commission finances le 3 avril à 18h00 à la Mairie de Novéant. Il ajoute que le DOB est nécessaire pour prévoir l'avenir, mais qu'il doit aussi tenir compte du passé, et des événements ponctuels et que les chiffres présentés dans le DOB résultent des décisions du conseil communautaire en 2017.

Gilles SOULIER indique qu'entre 2017 et 2018 la CCM&M a employé 15,04 ETP supplémentaires, notamment dans le cadre du transfert du périscolaire (6,77 ETP) et au bénéfice exclusif des communes dans les services communs (5,35 ETP) qui sont intégralement indemnisés par les communes. Il précise que la CCM&M n'a créé que 3 postes à sa charge, dont une majorité en poste non-permanent ce qui représente pour lui une évolution logique de la collectivité suite à la fusion et aux nouveaux projets à mener. Il insiste sur le fait que les charges de personnel par habitant sont relativement contenues. Il rappelle que la fusion a été délicate pour les agents mais que l'ambiance de travail est bonne et que les agents sont motivés, comme le prouvent les chiffres de l'absentéisme. Il souligne que le conseil communautaire peut être satisfait de la gestion de ses Ressources Humaines à qui l'on demande beaucoup.

Denis BLOUET indique que les conseillers ont souvent entendu des remarques sur l'augmentation du personnel, et que parfois ils ont du mal à comprendre la nécessité de la chose, il ajoute qu'aujourd'hui la présentation de la situation du personnel est claire et fait comprendre que l'augmentation n'est pas si importante que cela. Concernant la personne en charge de l'ADS, il demande si le poste va être conservé et si oui pourquoi.

Gilles SOULIER répond qu'une étude sur le poste de l'agent avait révélé que le travail de l'agent sur l'ADS équivalait à un tiers temps en fonction de ratios nationaux. Ainsi au moment de la fusion, d'autres missions lui ont donc été confiées notamment en habitat (OPAH) et pour le suivi administratif des services communs pour les 2 tiers temps restant.

Nicole KREUTZ indique que la majorité des membres de la commission Ressources Humaines était pour la suppression du poste.

Anne OMHOVER répond qu'au moment de la réunion de la commission on ne disposait pas de toutes ces informations concernant la répartition des autres missions de l'agent sur le poste.

Daniel AMBROSIN, en tant que membre de la commission communication, indique qu'une première commission avait été réunie pour la validation du cahier des charges du site internet, et une deuxième commission s'est réunie dernièrement afin de présenter le site terminé. Pour lui, une commission ne sert pas à valider le travail déjà fait, il alerte sur le fonctionnement des commissions et sur le fait que les agents peuvent faire beaucoup de travail sans les élus.

Gilles SOULIER indique que le travail de la commission communication était de faire le cahier des charges, et qu'il y a eu une consultation pour le choix de l'intervenant. Il rappelle que l'élu est là pour trancher pas pour faire le travail technique. Il rappelle aussi que les commissions se réunissent très régulièrement, et qu'il y a souvent peu de participation.

Jacques PERANTONI souhaite un chiffrage des postes hors contrats aidés, car ils vont disparaître à l'avenir et il estime que les élus doivent savoir à l'avance ce que va coûter le personnel sans emplois aidés.

Gilles SOULIER indique que toutes ces informations sont bien indiquées dans les annexes de l'ordre du jour. De plus, il rappelle que la CCM&M emploie peu d'agents en contrats aidés, 8% de la totalité des emplois : 6% mis à dispo des communes et 2% en régie). Il rappelle que, pour le personnel mis à disposition des communes, la fin des emplois aidés aura un impact pour les communes Gérard ANDRE rappelle que dans le cadre de la Mutualisation, le choix de départ était de recruter en emploi aidé pour former les agents.

19h58 : départ de Muriel MANCIAUX

ETAT DE LA DETTE

Emile FISCHER demande si les emprunts pour le Batrachoduc et la Véloroute Voie Verte sont sur la même échéance.

Patrick MESSEIN répond positivement, mais indique qu'une échéance à 15 ans reste modérée malgré l'importance de la somme. Il est précisé que des négociations ont déjà eu lieu au moment de la fusion pour faire baisser les taux d'intérêts. Pour le Batrachoduc, on était à 4% on a obtenu un abattement de 0,6%. Il est maintenant impossible de négocier plus à moins de payer une charge de désengagement très élevée.

Patrick BOLAY demande quel est l'intérêt d'accumuler un excédent aussi important.

Patrick MESSEIN indique que de nouveaux services qui ne créent pas de recette vont être mis en place dans les prochains mois (sport, culture, harmonisation tarifaire des périscolaires, animation des MSAP...), l'accumulation d'excédent dès à présent permet de les mettre en œuvre. Même si nous avons de l'autofinancement, il faut en conserver pour le fonds de roulement de la collectivité. Jacques PERANTONI estime qu'il est nécessaire de recourir à l'emprunt au vu des taux d'intérêts qui ont baissé. Il est partisan de s'endetter plus aujourd'hui pour les investissements à venir pendant que les taux d'intérêts sont bas.

Gérard RENOUARD demande des précisions concernant les investissements à venir pour le très haut débit, il demande pourquoi il a été budgété 1,6 millions d'euros.

Gilles SOULIER rappelle, comme cela a pu être débattu lors d'un précédent conseil communautaire, que pour la partie 57 la mise en place du très haut débit se fait obligatoirement avec Moselle fibre qui fonctionne avec un système d'affermage, le coût résiduel de la prise est de 50€ à 30 ans, et le syndicat souhaite développer les usagers d'ici là, ce qui empêche un retour sur l'investissement de l'affermage. Il y a une possibilité de retour sur investissement de 35€/an/prise, mais il faut peser à Moselle fibre pour que le retour soit le plus rapide possible. On parle aujourd'hui de retour dès 2020, mais aucune somme n'est encore avancée. Il propose de demander à ce que les collectivités puissent récupérer 20€ et de laisser 15€ au syndicat pour développer les usages. Mais dans un premier temps, il faut payer 400€ par prise, ce qui fait 1,1 millions d'euros + 400.000€ pour la partie 54. C'est une avance que la CCM&M est obligée de faire car on ne peut pas sortir du syndicat.

BUDGET PRINCIPAL

Gilles SOULIER indique qu'en l'état actuel des choses et hors reports, le budget est en déficit. La CCM&M a des charges de fonctionnement importantes, inhérentes à une CC et indispensables pour réaliser nos objectifs d'attractivité car il est nécessaire d'investir dans des études avec le personnel pour les réaliser. Les décisions antérieures entraînent aussi des dépenses. Il rappelle la prospective pluriannuelle à venir : lancement de la nouvelle OPAH, candidature à de nombreux appels à projets, signature du contrat de transition écologique, Plan Pluriannuel d'Investissement (pôle multi services de Mars-la-Tour, Très Haut Débit, MSAP, Véloroute Voie Verte, GEMAPI ...)

L'EQUILIBRE BUDGETAIRE 2018 - SECTION FONCTIONNEMENT

Nicole KREUTZ émet un doute quant à la nécessité d'optimiser les recettes de l'accueil périscolaire de Corny-sur-Moselle tel qu'annoncé dans la présentation. Pour elle, le déficit de 244 226€ présenté ne correspond à rien, car l'amortissement n'est pas un flux réel.

Patrick MESSEIN rappelle que l'amortissement est un flux comptable qui doit être prévu pour le renouvellement du matériel.

Il est rappelé que le Contrat Enfance Jeunesse prévoit 700€ de recette pour le périscolaire de Corny, on négocie actuellement avec la CAF pour le renouvellement du contrat afin d'augmenter la contribution de la CAF.

SYNTHESE

La prospective	Proposition
<ul style="list-style-type: none"> Dans la compétition entre les territoires, des projets pour le renforcement de l'attractivité du territoire et la transition énergétique (harmonisation des accueils périscolaires; culture / sport; OPAH; MSAP; OPAV; trame verte; GEMAPI...) Un engagement important pour le très haut débit : 1 640 700 € Suppression annoncée de la TH d'ici 2020 : quelle fiscalité de substitution avec un pouvoir de taux de la CC? 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation modérée de la fiscalité locale <ul style="list-style-type: none"> TASCOM : +5% soit + 12 500 € TH, TFB, TFNM : +2% soit + 44 556 € Soit un effort supplémentaire (hors exonération et dégrèvement de la TH) sollicité de + 2,10 € / habitant / an (impact quasi nul pour les foyers dégrévés de la TH) ou 5,5 € / foyer / an Soit 8,80 € / foyer / an avec l'augmentation des bases de +1,2% CFE : + 2% soit + 23 430 €

<ul style="list-style-type: none"> • Des taux de fiscalité globaux compétitifs et plus bas en moyenne que les territoires voisins <ul style="list-style-type: none"> • Non mise en œuvre de la taxe GEMAPI • Un endettement très raisonnable et maîtrisé • Une Capacité d'Autofinancement momentanément faible, à consolider pour financer les investissements en cours et à venir (dans un contexte de remontée des taux d'intérêts) 	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité sur la mise en place de la taxe sur les locaux commerciaux vacants à l'échelle de la CC en 2019 (discussion en cours avec la commune de Jouy-aux-Arches) <p><i>Remarques commission Finances :</i> Il est rappelé le mécanisme d'interactivité entre les taux des communes et de l'intercommunalité et la détermination du Coefficient d'Intégration Fiscale de la CC qui sert de base au calcul de la DGF. Il est aussi rappelé les projets ambitieux de la communauté de Communes, notamment au regard de l'attractivité du territoire dont le déploiement du très Haut Débit qui sera supporté en totalité par la Communauté de Communes. L'emprunt nécessaire à cette opération est estimé à un remboursement annuel (capital & intérêts) d'environ 100 000 €/an.</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nicole KREUTZ indique que l'augmentation d'impôt de la CCM&M est une forme de chantage sur les communes qui ne peuvent plus augmenter leurs impôts de leur côté au risque que cela soit trop important pour les habitants.

Patrick MESSEIN rappelle que cette année, la CCM&M doit puiser sur son excédent pour équilibrer son budget du fait de dépenses exceptionnelles et non récurrentes (études, OPAV...). Il ajoute que l'augmentation d'impôt est nécessaire par rapport aux transferts de compétences, aux nouvelles compétences, pour financer les nouveaux services et les nombreux projets à mener à l'avenir, il faut asseoir nos projets nouveaux sur des bases solides. Il souligne que la CCM&M est très jeune, et qu'il ne faut pas hypothéquer l'avenir en n'augmentant pas les impôts. Il précise que l'augmentation de 2% de la part intercommunale de la taxe d'habitation n'est qu'une proposition de la commission des finances, mais rappelle que la CCM&M va devoir emprunter beaucoup et amortir la charge de l'emprunt en partie par l'imposition.

Daniel AMBROSIN estime que ces choix sont compliqués à expliquer aux contribuables.

Denis BLOUET rappelle que les chiffres annoncés de coût par habitant ne sont que des moyennes et que dans les faits certains habitants vont payer beaucoup plus que 2,10€. Il ajoute que ce seront les mêmes habitants qui ne seront pas exonérés de leur taxe d'habitation et qui vont subir une augmentation, qui sera certainement de plus de 8€.

Gilles SOULIER rappelle que le montant de l'excédent de la CCM&M de 2,6 millions d'euros est à relativiser par rapport à la hauteur du budget de la CCM&M qui n'est pas le même que le budget d'une commune de la CCM&M. Il précise que les services ont un besoin de trésorerie de plus d'un million d'euros par an, ce qui signifie que l'excédent n'est pas si important que ça et en grande partie nécessaire. L'étude finance de 2017 a démontré une capacité d'autofinancement faible et a préconisé une perspective minimum d'augmentation d'impôt de 1%/an. Il rappelle qu'il n'y a pas de vote définitif ce soir, mais propose de procéder à un vote indicatif pour qu'au conseil communautaire du 10 avril le budget primitif qui sera présenté soit calé sur une augmentation fiscale décidée ce soir, pour ne pas avoir à revenir sur les chiffres présentés en avril. Il précise qu'il faudra veiller à préserver notre capacité à investir par rapport à notre ambitieux Plan Pluriannuel d'Investissement et les charges de fonctionnement que cela va induire.

Gérard RENOUARD rappelle que lors du vote du BP2017, une augmentation plancher de +1% chaque année avait été actée afin de redresser la capacité d'autofinancement.

Françoise JACQUES indique que certaines communes comme Mars-la-Tour ont toujours été vigilantes à ne pas augmenter leurs parts d'impôts et ces communes se retrouvent tout de même bien impactées par des augmentations d'impôts dont elles ne sont pas responsables.

Gilles SOULIER demande si tout le monde est d'accord avec les propositions d'augmentation de la TASCOM de 5% et de la CFE de 2% et aucun retour n'est exprimé.

Vote indicatif sur les 2% d'augmentation – 24 voix Contre (majorité)

L'assemblée tombe d'accord pour continuer sur l'augmentation de 1% pour les contributions « ménages »

20h30 : Départ de Gérard RENOUARD et Anne OMHOVER

4- Développement économique

➤ **Attribution de subventions FISAC :** Dans le cadre de la 2^{ème} tranche FISAC de la CC Mad & Moselle, il convient de décider de l'attribution d'une subvention aux entreprises ayant déposées une demande de subvention

ENTREPRISE	PROJET	MONTANT TOTAL HT	MONTANT ELIGIBLE	FISAC	dont Bonif Emploi	Part FISAC ETAT	Part FISAC CCM&M	%	Subvention CR Grand Est sollicitées	%
Bar restaurant La DEUCH' 28 rue de Verdun 54890 Mars la Tour	Travaux amélioration locaux : WC Femme + volets roulants	7 432,16 €	7 591,12 €	2 229,65€	/	1 114,82€	1 114,82€	30%	1 114,82€	15%
Commerce ambulant produits régionaux Micro entreprise Mme NAVE Anne Lise Chemin de Sorey 57130 Jouy-aux-arches	Achat camionnette + équipement frigorifique + balance + autres petits équipements	11 007,18 €	10 733,04 €	3 219,91 €	/	1 609,96 €	1 609,96 €	30%	/	/
TOTAL SUBVENTIONS A VERSER				5 449,56 €	/	2 724,78 €	2 724,78€		EN ATTENTE POUR VERSEMENT PAR AVANCE DE LA CCMM	

Délibération à l'unanimité :

- **Attribuant la subvention FISAC aux commerçants**
- **Autorisant du Président à signer tous les documents relatifs à la présente**

➤ Création d'une ZAE à Novéant-sur-Moselle :

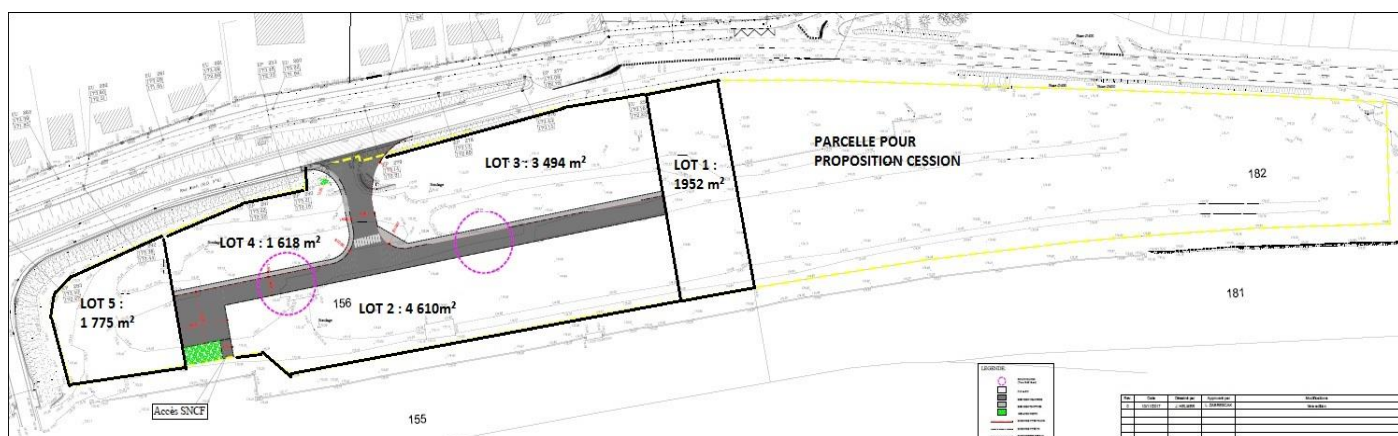
Le projet d'aménagement de la zone d'activités économiques de Novéant-sur-Moselle a été révisé suite à une demande de l'entreprise AES, basée à Ancy-Dornot, qui souhaite acquérir un terrain d'une emprise de 13 168 m², propriété de la CC Mad & Moselle, en l'état actuel, correspondant à une entité parcellaire unique (section 4 parcelle 182/165). L'objectif pour l'entreprise est de pouvoir démarrer rapidement son projet de construction d'un hangar d'activité de séchage de plaquettes et de copeaux bois ainsi qu'une plateforme extérieure de stockage de grumes bois.

Ce terrain jouxte les futures parcelles de la zone d'activités économiques que la CC Mad & Moselle souhaite aménager. L'entreprise AES se positionnerait alors pour racheter un des lots situés contre la parcelle 182/165 section 4, afin d'y construire par la suite un bâtiment administratif.

Une rencontre avec l'entrepreneur a eu lieu dernièrement et celui-ci accepte la proposition financière de 22.09 € HT / m².

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de :

- Céder la parcelle 182/165 section 4 de 13 168 m² au tarif de 22.09 € HT / m², soit au prix global de 290 881.12 €, au regard de l'estimation du service des domaines
 - De déposer un permis d'aménager pour la parcelle section 3 parcelle 156/122 d'une surface de 15 774 m², afin de constituer 5 lots viabilisés, pouvant être par la suite revendus à des entreprises intéressées au tarif de 35 € HT / m²
- Il est précisé que les tarifs de vente ici proposés permettent un équilibre financier de l'opération d'aménagement de la ZAE de Novéant-sur-Moselle.
- D'autoriser le projet d'aménagement de la ZAE de Novéant-sur-Moselle par la Communauté de Communes Mad & Moselle.



Opportunité de cession de la parcelle 182/165 section 4 à l'entreprise AES au tarif de 22,09€ HT/m²

Projet AES : création d'un hangar d'activité de séchage de plaquettes et de copeaux bois + plateforme stockage grumes extérieure

Jean-Pierre DAVID précise que la parcelle est en partie en zone inondable et qu'elle ne sera pas totalement aménageable. Il ajoute que l'entreprise AES va prendre en charge sa partie de la clôture exigée par la SNCF (80.000€).

Jean-Michel FRANCK demande quel est le lot qui est prévu pour les pompiers. Il ajoute qu'il y a des habitations à 300 mètres de l'implantation de l'entreprise, il demande si cela occasionnera des nuisances.

Gilles SOULIER répond que le lot 3 est destiné aux pompiers.

Michel COULETTE indique que l'entreprise était à Dornot et que ce n'était pas une nuisance très importante.

DEPENSES PREVISIONNELLES D'AMENAGEMENT	Prix HT	RECETTES PREVISIONNELLES DE CESSION		Prix vente	Prix vente global
				En € HT / m ²	En € HT
Terrains	101 884,17 €	Parcelle 182/165 section 4	Rachat par AES	22,09 €	290 825,17 €
dont frais notaires	1 884,17 €				
Total études	76 944 €	Parcelle 156/122 section 3 Pour aménagement de parcelles viabilisées à vocation économique	Lot 1 – 1 952 m ²	35,00 €	68 320,00 €
Clôture défensive	68 800 €		Lot 2 – 4 610 m ²		161 350,00 €
Travaux terrassement et viabilisation parcelles	387 287 €		Lot 3 – 3 494 m ²		122 290,00 €
dont imprévus	24 472 €		Lot 4 – 1 618 m ²		56 630,00 €
dont Eclairage public	24 200 €		Lot 5 – 1 775 m ²		62 125,00 €
Voirie	123 525 €				
Espaces verts	3 100 €				
COUT DE REVIENT TOTAL	761 540,17 €	Recettes globales de cession prévisionnelles			761 540,17 €

Délibération à l'unanimité, 1 abstention :

- **Autorisant la cession de la parcelle 182/165 section 4 à AES au tarif de 22,09€ HT/m² représentant 26,51 € TTC / m², soit 290 881.12€, vu estimation des domaines**
- **Autorisant le dépôt du permis d'aménager pour la parcelle 156/122 section 3 d'une surface de 15 774 m², afin de constituer 5 lots viabilisés, pouvant être par la suite revendus au tarif estimatif de 35€ HT / m²**
- **Autorisant l'engagement du projet d'aménagement de la ZAE de Novéant sur Moselle par la Communauté de Communes Mad & Moselle.**
- **Autorisant le Président à signer tous les documents relatifs aux présentes décisions**

➤ **Définition de la stratégie / plan d'actions de développement économique – proposition d'expérimentation du Conseil Régional Grand Est** : nous venons d'être informé que le Conseil Régional a retenu notre Communauté de Communes comme l'un des 7 territoires expérimentaux à l'échelle du Grand Est sur une démarche innovante d'accompagnement de projets en lien avec l'économie : Démarche ARADEL, par l'Institut de Management des Pratiques Locales (avec CC Woëvre Côte de Meuse). En effet, la concentration croissante du développement économique dans les espaces métropolitains doit nous interroger sur la manière de réfléchir et d'orienter le développement de nos territoires ruraux et péri-urbains. Notre proximité avec le Sillon Mosellan et la Métropole de METZ sont des atouts qu'il nous faut exploiter plus encore. Mais encore, l'implantation territoriale des deux sites structurants régionaux de Madine et Chambley Planet Air doit être intégrée dans notre stratégie globale de développement. Coût : néant, pris en charge par conseil Régional Grand Est.

Délibération à l'unanimité :

- **Autorisant le Président à accepter cette démarche de la Région Grand Est sur notre territoire et à signer tout document relatif à la présente**
- **Demandant à ce que cette étude puisse se faire en lien avec la démarche similaire que le PETR souhaite engager parallèlement**

5- Projet territorial de développement durable – méthodologie / calendrier

Il a été décidé de définir le projet territorial de développement durable avec l'objectif de faire de Mad & Moselle « **une terre fertile et accueillante, ouverte, à haut niveau de services – véritable jardin des métropoles lorraines – au cœur du Parc Naturel Régional de Lorraine** » avec une orientation clairement axée vers la transition énergétique. Il est proposé de s'appuyer sur les nombreux projets déjà en cours et les démarches qui vont s'engager dans les prochains mois (Cit'ergie, étude en cours sur la définition de la politique de développement culturel et sportive, Projet Educatif Territorialisé, démarche expérimentale du Conseil Régional en matière de développement économique) pour donner plus de lisibilité et de sens globale.

Projet de territoire CCM&M 2018-2022 :

- Axé sur la transition énergétique
- En lien avec les démarches en cours : Projet Educatif territorial, PCAET, Cit'ergie, ARADEL, OPAH, tiers lieux, plan paysage, TEPCV, TZDZG, GEMAPI, étude politique culturelle et sportive

Méthodologie / Calendrier :

- Diagnostic de territoire, évaluation des actions, confirmation des enjeux :
 - 15 avril au 30 juin 2018 - Participation citoyenne (Ma Maison Ecocitoyenne le 15/04 à Thiaucourt, Fête du printemps 13/05 à Ancy-Dornot, réunions de secteur)
 - Juin à août 2018 - Association des principaux projets communaux
 - Septembre 2018 - Réflexion au sein des services communautaires
 - Fin 2018 - Synthèse du diagnostic territorial, validation des enjeux
- Propositions d'actions, études financières, priorisations :
 - 1^{er} trimestre 2019 - Réunion annuelle avec les conseillers municipaux / participation locale
 - Avril 2019 - Validation du projet de territoire en conseil communautaire et mise en œuvre (BP)
 - 2^{ème} trimestre 2019 – Communication du PDT auprès des habitants et acteurs locaux

Délibération à l'unanimité

6- Environnement

➤ **Trame verte** : Dans le cadre de la mise en œuvre de la trame verte, en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Lorraine, des rencontres vont avoir lieu avec toutes les communes pour leur proposer d'implanter des haies afin de créer des corridors écologiques entre les différents écosystèmes. L'objectif est de planter 7 km de haies supplémentaires sur le territoire de la CCM&M en conformité avec le schéma régional de cohérence écologique et les objectifs de la Charte du PNRL. En contrepartie, les communes doivent prendre des engagements financiers ainsi qu'en matière de protection et d'entretien pérenne.

Depuis 2009 les ex-Communautés de Communes de 3 vallées et Chardon lorrain ont conduit deux programmes de plantations :

- 2009 / 2012 : OPAHaies sur les 3 Vallées avec 7 kilomètres plantés
- 2013 / 2016 : Amélioration de la trame Verte sur le Chardon Lorrain avec plus de 7 kilomètres de haies

En partenariat avec le PnrL une étude pour de nouvelles plantations sur l'ensemble du territoire s'est déroulée l'année dernière pour entrer en phase plantation en fin d'année.

➤ Objectif : 7 kilomètres à nouveau

Afin de pérenniser l'ensemble de ces haies plantées, la CC va coordonner un groupement de commande d'entretien des haies, groupement auquel les communes adhérentes au prochain programme devront participer.

La CC fera un courrier annonçant l'opération aux communes afin qu'elles manifestent leur intérêt. Les communes intéressées peuvent dès à présent contacter le service Environnement (Vincent ASSELOT)

Une convention type fixe les engagements des communes et de la CCM&M.

Gérard ANDRE indique que le parc naturel régional de Lorraine nous aide dans la démarche, mais c'est la commune qui décide de l'endroit où elle veut replanter des haies, la commune est force de proposition. Ce n'est pas un corridor écologique, c'est une trame verte locale.

André LOUIS précise qu'il s'agit surtout de faire une liaison entre des massifs boisés et des plaines où il n'y a plus rien. Les communes doivent s'engager à arroser et entretenir les massifs plantés.

Gérard ANDRE ajoute que les communes n'ont pas toujours les moyens de faire l'entretien d'une haie, la commande groupée est destinée à l'entretien de toutes les haies, on espère qu'un agriculteur local répondra à l'appel d'offres, mais ce sont bien des communes qui prendront en charge l'entretien de leurs haies dans le cadre du groupement de commande.

Délibération à l'unanimité

- **Validant une répartition égale entre la CC et la commune bénéficiaire du reliquat après subvention**
- **Autorisant la CC à coordonner un groupement de commande d'entretien des haies**
- **Validant la convention type pour l'amélioration de la Trame Verte et Bleue 2018/2020**
- **Autorisant le Président à signer les conventions avec les communes et tout autre document en rapport avec l'application de cette convention**

➤ **Plan paysage Côtes de Moselle – Rupt de Mad** : il convient de se porter candidat pour l'appel à projet FEADER Mesure 7-6A pour le financement du plan paysage en cours sur les Côtes de Moselle et la Vallée du Rupt de Mad.

DEPENSES HT		RECETTES		
Etude élaboration du plan de paysage	91 350 €	Conseil Régional Grand Est	20 000 €	22%
		Etat – Appel à Projet National Plan Paysage	30 000 €	33%
		FEADER – mesure 7 PDRR	17 120 €	19%
		CD 54	5 960 €	7%
		Autofinancement EPCI / communes selon clé répartition	18 270 €	20%
TOTAL	91 350 €	TOTAL	91 350 €	100%

Emile FISCHER indique qu'il serait intéressant que ceux qui ne connaissent pas le plan de paysage aillent voir ce que les stagiaires de l'école de paysage de Versailles ont réalisé.

Patrick MESSEIN propose de présenter des photos lors du prochain conseil communautaire et demande à ce que des reportages photos soient également présentés à la fin des projets.

Délibération à l'unanimité

- **Autorisant le Président à déposer une candidature à l'appel à projet FEADER Mesure 7 « Services de base et rénovation des villages en zones rurales » du PDRR 2014-202**
- **Validant le dossier de candidature présenté et le plan de financement**
- **Autorisant le Président à signer tous les documents relatifs à la présente**

➤ **DGF bonifiée – Etude sur le transfert de la compétence « assainissement »** : conformément à la décision du précédent Conseil Communautaire de lancer une étude de faisabilité de transfert de la compétence assainissement, nous nous sommes rapprochés de l'Agence de l'Eau qui nous conseille d'élargir l'étude à la compétence « eau » dans un souci de cohérence. Mais surtout, il s'agit d'une condition pour obtenir 80 % de financement.

Gilles SOULIER indique qu'au 1^{er} janvier 2019, la compétence assainissement ne pourra pas être retenue car ce type d'étude ne peut pas se faire en 6 mois, pour obtenir la DGF bonifiée il faudra donc choisir entre la compétence voirie ou PLUi. Il ajoute que la prise de la compétence eau/assainissement n'est pas forcément reportée à 2026 pour autant.

Christine RINGEISEN indique que concernant l'eau et l'assainissement, il y a des enjeux financiers différents pour les habitants, elle insiste sur l'importance de préserver l'aspect public et paritaire, sans composer avec des organismes privés. Pour elle, dans les syndicats il y a des gens compétents qui gèrent ces compétences, elle estime qu'il serait dommage pour la CCM&M de reprendre ces dossiers à leur place.

Gilles SOULIER précise que majoritairement, les Communauté de Communes qui ont pris cette compétence ont laissé les syndicats existants l'exercer. Pour lui, la compétence GEMAPI justifie le PLUi, l'eau et l'assainissement, c'est une logique complète à court et moyen terme.

Jean-Pierre DAVID insiste sur l'importance de faire l'étude car il est nécessaire de connaître l'impact de la prise de compétence, pour lui tous les syndicats ne sont pas gérés de la même façon et avec la même rigueur, il est compliqué de suivre et de comprendre tous les mouvements qui ont lieu.

Jean-Michel FRANCK indique qu'en 2025 l'étude sur l'eau et l'assainissement ne sera pas à ce prix-là et les agences de l'eau ne seront sûrement pas aussi opérationnelles.

Délibération à l'unanimité, 1 abstention

7- Petite enfance / enfance / jeunesse - Transfert de la compétence « accueil périscolaire »

Suite au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2018, il convient d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition du personnel et des locaux affectés à l'exercice de cette compétence entre les communes concernées et la CCM&M.

Gilles JOLAIN indique que les conventions peuvent être fixées soit par surface, soit en fonction du temps passé.

Délibération à l'unanimité

- **Validant la convention d'objectifs pluriannuels avec les associations organisatrices d'accueil périscolaire et extrascolaire,**
- **Validant la convention de mise à disposition du personnel dans le cadre de l'organisation de la compétence enfance (périscolaire et extrascolaire),**
- **Validant la convention de mise à disposition des bâtiments et la répartition des charges liées à l'organisation des accueils périscolaire et extrascolaire,**
- **Autorisant le Président à signer les conventions et tout autre document en rapport avec l'exercice de la compétence.**

8- Services à la population – sport

Comme l'an dernier, il est proposé de soutenir le projet de randonnée cyclo « Mad & Moselle » organisé par l'ASPTT METZ à hauteur de 600 €.

Report de la délibération à un prochain conseil communautaire suite à la décision de l'organisateur de reporter la course en septembre 2018

9- Habitat – OPAHRR 2013-2018

Les dossiers éligibles aux règlements d'intervention en vigueur sont présentés pour validation.

Délibération à l'unanimité

Le règlement d'aide à l'adaptation du logement pour les personnes âgées et/ou handicapées est arrivé à son terme au 31 janvier 2018 (fin de l'OPAH). Il est proposé de prolonger sa validité à compter du 1^{er} février 2018 jusqu'à sa modification dans le cadre de la mise en place de la nouvelle OPAH.

Délibération à l'unanimité

10- Gestion de la CCM&M

➤ **RIFSEEP – Mise en œuvre de la clause de revoyure** : Suite à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire le 1^{er} janvier dernier et conformément à l'engagement pris, il est proposé de compléter la délibération initiale pour permettre à l'autorité territoriale de minorer et majorer la part variable de chaque agent en cas d'évènements exceptionnels, dans la limite des plafonds légaux et de l'enveloppe budgétaire annuelle.

Avis favorables de la commission Ressources Humaines et des deux collègues du Comité Technique sur le principe de la mise en place d'un coefficient de modulation du CIA mais demande d'une proposition plus précise.

Proposition de report de la délibération suite aux demandes de la commission Ressources Humaines et du Comité Technique

➤ **Modification de l'organigramme** : des modifications dans l'organisation de certains services doivent avoir lieu avant la fin du premier semestre 2018, notamment au sein des services petite enfance et techniques. Un nouvel organigramme doit être mis en place à compter du 1^{er} avril 2018.

Gilles JOLAIN indique que la Direction Adjointe de la crèche est supprimée car elle n'a règlementairement parlant pas lieu d'être.
Avis favorables de la commission Ressources Humaines et des deux collègues du Comité Technique
Délibération à l'unanimité

➤ **Adhésion à SPL X-demat** : La société AWS gestionnaire de la plateforme de dématérialisation des actes administratifs a décidé de résilier le contrat liant le Département de Meurthe-et-Moselle à compter d'avril 2018. La plateforme utilisée par la CCM&M ne sera plus active à compter de cette date. Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle a mis en place un partenariat pour permettre aux communes et EPCI d'adhérer à la Société Publique Locale X-Démat créée par les départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne pour répondre à cet objectif de mutualisation et de coopération, en permettant d'étendre la SPL à d'autres collectivités intéressées. Cette SPL a pour objet la fourniture de prestations liées à la dématérialisation, notamment par la gestion, la maintenance, le développement et la mise à disposition des outils au profit des collectivités actionnaires. Il est donc proposé d'acquérir une action au capital social de la SPL afin de bénéficier des prestations de la SPL.

Désignation du délégué de la CCM&M au sein de l'Assemblée Générale de la SPL et de l'Assemblée spéciale du département
54 : Gilles SOULIER

Délibération à l'unanimité

➤ **Emplois non-permanents pour besoin occasionnel** : dans le cadre de sa politique jeunesse et de service aux communes, et conformément au projet de budget primitif 2018, afin d'apporter plus de sécurité, de souplesse et de réactivité dans la gestion des services communautaires, il est proposé de créer deux postes non-permanents pour les services périscolaire et technique :

- 1 poste non-permanent à temps plein sur le cadre d'emploi d'adjoint technique, d'une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois - Coût brut chargé : 26 680 € (prise en charge par les communes utilisatrices du service)
- 1 poste non-permanent de 25h/semaine sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation d'une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois - Coût brut chargé : 19 800 €

Délibération 44 pour, 1 contre

11- Questions diverses

➤ **Gestion de la CCMM – changement de lieu** : il est proposé d'organiser le prochain Conseil Communautaire du mardi 10 avril à 18h30 à Novéant-sur-Moselle (salle socio-culturelle)

Délibération à l'unanimité

22h30, l'ordre du jour est épuisé

Vu le secrétaire, Patrick BOLAY.



Gilles

SOULIER
Président de la CCM&M